

CHARTRE D'ADHÉSION

Association Naëlle Petite Guerrière

En adhérant à l'association Naëlle Petite Guerrière, je reconnais avoir pris connaissance de ses statuts, de son objet et de ses valeurs.

Je m'engage à :

1. Respecter les valeurs de l'association

- Faire preuve de respect, de bienveillance et de solidarité envers les familles, bénévoles, adhérents et partenaires.
- Respecter la mémoire de Naëlle ainsi que les familles touchées par les maladies rares et le handicap.
- Contribuer à véhiculer une image positive de l'association.

2. Respecter le fonctionnement de l'association

- Respecter les décisions prises par le Conseil d'Administration et le Bureau.
- Respecter les statuts et le règlement intérieur de l'association.
- Participer aux activités dans un esprit d'entraide et de coopération.

3. Respecter la confidentialité

- Ne pas divulguer d'informations personnelles concernant les familles accompagnées ou les membres de l'association sans leur accord.
- Respecter la vie privée de chacun.

4. Communication et réseaux sociaux

- Ne pas tenir de propos diffamatoires, injurieux ou portant atteinte à l'association, ses représentants ou ses bénéficiaires.
- Utiliser les réseaux sociaux avec discernement lorsqu'il est fait référence à l'association.

5. Exclusion

Le non-respect de cette chartre, des statuts ou tout comportement portant préjudice à l'association pourra entraîner une exclusion, après décision du Bureau ou du Conseil d'Administration conformément aux statuts.

Je certifie avoir pris connaissance de la présente chartre et m'engage à la respecter.

Les pôles d'action de l'association

Afin de répondre au mieux à ses missions et de permettre à chacun de s'investir selon ses compétences et ses envies, l'association Naëlle Petite Guerrière s'organise autour de quatre pôles principaux :

Pôle 1 : Événementiel et collecte de fonds

Objectif : financer des projets en faveur des personnes atteintes de maladies rares ou en situation de handicap.

Ce pôle a pour mission d'organiser des manifestations, animations, actions solidaires, ventes, lotos, événements sportifs ou culturels, ainsi que toute initiative permettant de récolter des fonds pour soutenir les actions de l'association.

Pôle 2 : Sensibilisation et prévention

Objectif : faire évoluer le regard porté sur le handicap et les maladies rares.

Ce pôle mène des actions d'information, de sensibilisation et d'échange auprès du grand public, des écoles, des associations, des collectivités et des entreprises afin de favoriser l'inclusion et la compréhension des différences.

Pôle 3 : Accompagnement et loisirs adaptés

Objectif : offrir des moments de répit, de partage et de loisirs adaptés.

Ce pôle développe des activités permettant aux personnes concernées et à leurs familles de se retrouver, de s'évader du quotidien et de créer du lien social dans un environnement bienveillant et adapté.

Pôle 4 : Soutien aux associations partenaires

Objectif : mettre à disposition des bénévoles et renforcer les actions solidaires du territoire.

Ce pôle favorise la coopération avec d'autres associations partageant des valeurs communes, notamment par la participation bénévole à leurs événements et projets lorsque cela est possible.

Chaque adhérent est libre de participer à un ou plusieurs pôles selon ses disponibilités, ses compétences et ses centres d'intérêt.